



Camping La Roussie **
181, chemin de La Roussie
24200 Poissans
FRANCE
05 53 31 08 84
contact@campinglaroussie.fr
www.campinglaroussie.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées en direct avec le Camping la Roussie (sur place, par téléphone, par courrier, et par email).

Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui –même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que la taxe de séjour est en supplément.

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La réservation est confirmée une fois l'acompte de 20% du montant total du séjour reçu. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après paiement du solde à l'arrivée.

Pour les réservations location : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La réservation est confirmée une fois l'acompte de 25% du montant total du séjour reçu. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après paiement du solde à l'arrivée.

En cas de non-paiement de l'acompte à la date indiquée sur l'option du client, le camping se réserve le droit d'annuler l'option et de proposer l'hébergement/ l'emplacement à la location.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2.3 Annulation



Camping La Roussie **
181, chemin de La Roussie
24200 Poissans
FRANCE
05 53 31 08 84
contact@campinglaroussie.fr
www.campinglaroussie.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

Pour toute annulation du fait du client, parvenue plus de 21 jours avant la date de début de séjour, 50% de l'acompte sera remboursé.

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.5. Annulation en cas de pandémie

2.5.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 30 jours.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

2.5.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 2.3 Annulation, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 18 mois remboursable à l'issue de la période de validité.

Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

2.5.3. Par dérogation aux dispositions de l'article 2.3 Annulation, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes



Camping La Roussie **
181, chemin de La Roussie
24200 Poissans
FRANCE
05 53 31 08 84
contact@campinglaroussie.fr
www.campinglaroussie.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

versées par le Client. Cet avoir est valable 18 mois ; il est remboursable à l'issue de la période de validité.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 16h, les départs s'effectuent avant 10h00.

En camping : les arrivées s'effectuent à partir de 14h00, les départs avant 12h00.

3.2 Caution

Aucune caution n'est demandée pour les séjours en locatifs.

La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté.

3.3 Départ

Toute libération de l'emplacement après 12h00 entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 48h au moins avant la date de départ prévue.

3.4 Animaux

Les animaux sont admis à l'intérieur des locations.

3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Bergerac.